Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 091-219104346-20260922-2026_75-DE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

☎ 01 69 25 39 00
www.morsang-sur-orge.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 22 septembre 2026
Délibération n° 2026-75

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Nombre de membres
En exercice :35
Votants : 35

Date de convocation : 16/09/2026

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Publiée le :

L'An deux mille vingt-six, le 22 septembre à 19H30, le Conseil municipal de Morsang-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marianne DURANTON, Maire,

Présents : Marianne DURANTON, Florence LEBOUC, Laurence BENEDETTI, Didier CHARNET, Vanessa MALONGA, Elisabeth ROLANDO, Sébastien LEGALL, Dominique DESCHAMPS, Florent BEURDELEY, Alain BOUILLE, François CHAMPON, Isabelle MALLET, Stéphane GUENVER, Thierry PLATTARD, Isabelle DA SILVA, Virginie BUISSON, Bruno SIWATALA, Sylvie DA PAIXAO, Gwladys ALBERTINI, Noël SANTI, Malgorzata JOZEFKO, Julie UDRON, Ilyes EL BERMIL, Jean-Michel BRUN, Erik VILLEGER, Marie-Claire ARASA, Garrel NOUPEU CAUDOUX, Maëva SILVA, Karine DUMONT, Tariq AIT MOHAMED

Excusés représentés : Augustin DUMAS pouvoir à Marianne DURANTON, Amine BELALA pouvoir à Florence LEBOUC, Fernando MAGALHAES pouvoir à Isabelle MALLET, Océane PION pouvoir à Didier CHARNET, Lucas DARIUS pouvoir à Laurence BENEDETTI,

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Florent BEURDELEY

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Septembre 2026

OBJET : Acceptation donation de M. BONIOLO – bien sis 22, rue Paillard

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2242-1,

Vu la demande d'avis des domaines en date du 11 mai 2026,

Vu la réponse de la DDFIP / Evaluations du Domaine en date du 15 mai 2026 indiquant que la donation ne relève pas de la compétence du pôle d'évaluation domaniale,

Vu l'estimation de la valeur du bien réalisée par l'agence LAFORET en date du 2 septembre 2026 fixant la valeur du bien entre140 000 € et 150 000 €,

Vu le projet d'acte notarié de donation,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 091-219104346-20260922-2026_75-DE

Considérant que le donateur, M. BONIOLO, ne conditionne la donation à aucune charge ni condition, pour la commune à l'exception des frais d'acte notarié, d'enregistrement et de publicité foncière,

Considérant l'intérêt que présente cette acquisition pour la commune,

DÉLIBÈRE et

DÉCIDE d'accepter la donation à titre gratuit consentie par Monsieur Louis BONIOLO au profit de la commune de MORSANG-SUR-ORGE, portant sur le bien cadastré section AH n°167, sis 22, rue Paillard – 91390 Morsang-Sur-Orge constitué d'une maison d'habitation édifiée sur un terrain de 395 m².

DIT que la valeur vénale du bien, objet de la donation, est estimée entre 140 000 € et 150 000 €.

DIT que la donation ne comporte, ni conditions, ni charges, pour la commune conformément au projet de donation ci-joint.

PRÉCISE que les frais d'acte notarié, d'enregistrement et de publicité foncière liés à cette donation seront à la charge de la commune.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'acceptation de la donation.

IMPUTE la dépense au Budget Communal.

MAIRIE DE MORSANG-SUR-ORGE (ESSONNE)

Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale